



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 16 novembre 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 16^e jour du mois de novembre 2015, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Éliane Charlebois-Larocque, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Sujets de discussion :
 - 3.1. Adoption des dépenses
 - 3.2. Fonds de développement des territoires de la MRC de Papineau
 - 3.3. Demande de travaux – 35 rue Principale
 - 3.3.1. Demande de PIIA
 - 3.3.2. Demande de travaux relatifs au règlement 159-09 – Conseil du patrimoine
 - 3.4. Dossier – 227 Rang St-Louis
 - 3.5. Demande du Corps de cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau pour l'utilisation du Complexe Whissell
 - 3.6. Dossier – Voix des parents, Petite-Nation
 - 3.7. Dossier – Construction Daniel Côté
 - 3.8. Dossier – Directrice-générale
 - 3.9. Rapport de la maire sur la situation financière
4. Parole au public (21h00);
5. Varia
6. Calendrier
7. Fermeture de l'assemblée

Maire

Sec. Très.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1511-444

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1511-445

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

5.1 *Achat d'une chaise roulante pour le Complexe Whissell*

5.2 *Envoi d'une correspondance à Les Productions Locales inc.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **SUJETS DISCUTÉS**

3.1. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

*La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **161 876,24 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **83 666,46 \$** dont les listes sont jointes en annexe.*

Éliane C. Larocque
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTION DES DÉPENSES

1511-446

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire, ou son représentant, et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant, sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

3.2. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DE PAPINEAU

1511-447

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin a obtenu la reconnaissance comme pôle culturel de la MRC de Papineau par les membres du Conseil des maires selon la résolution numéro 2015-06-125, adoptée lors de la séance mensuelle de juin 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-André-Avellin a adopté la résolution numéro 1508-357 pour inscrire le projet « Le Moulin – espace culture » dans les priorités d'intervention 2015-2016 du fonds de développement du territoire de la MRC de Papineau et ce, jusqu'à la réalisation du projet favorisant le développement du pôle culturel;

ATTENDU QUE la réalisation du projet « Le Moulin – espace culture » va exiger un investissement monétaire important pour la Municipalité de Saint-André-Avellin;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin puisse bénéficier d'une enveloppe financière provenant du fonds de développement du territoire de la MRC de Papineau pour contribuer au financement du projet « Le Moulin – espace culture », soit le montant de 200 000 \$ comme pour les projets priorités par la MRC de Papineau qui sont le Parc Industriel Régional Vert de Papineau, le Pôle touristique de Montebello et Les Montagnes Noires de Ripon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane C. Larocque
Secrétaire-trésorière adjointe

3.3 DEMANDE DE TRAVAUX – 35 RUE PRINCIPAL

3.3.1 DEMANDE DE PIIA

1511-448

CONSIDÉRANT QUE Les Immeubles Esmond Inc a déposé une demande relative à l'installation d'enseignes à la propriété du 35, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE Les Immeubles Esmond Inc a déposé une demande relative à des travaux au bâtiment à la propriété du 35, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve cette demande (PIIA 2015-2021), tel que présenté, soit les enseignes suivantes :

- *L'installation de trois (3) enseignes, sur une structure en saillie sur le mur de la façade du bâtiment et suggère un encadrement de couleur or;*
- *L'installation d'une enseigne en saillie sur le mur latéral du bâtiment sous la forme d'une marquise, supportée par des poteaux, et pourvue d'un encadrement de couleur turquoise;*
- *L'installation de quatre (4) oriflammes projetante et suggère un encadrement vertical de couleur or;*
- *L'installation d'une enseigne sur poteau dans la cour avant du côté gauche (auberge);*
- *Pose de d'un recouvrement en aluminium de couleur blanc, sur les corniches du bâtiment (facia et soffite).*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.3.2 DEMANDE DE TRAVAUX RELATIFS AU RÈGLEMENT 159-09 – CONSEIL DU PATRIMOINE

1511-449

CONSIDÉRANT QUE *Les Immeubles Esmond Inc a déposé une demande d'autorisation relative à des travaux au bâtiment, soient l'installation d'enseignes à la propriété du 35, rue Principale, assujettis au règlement numéro 149-09 visant à citer à titre de monument historique de l'Hôtel Petite-Nation;*

CONSIDÉRANT QUE *les travaux projetés sur le bâtiment cité par ce règlement n'ont pas pour effet d'altérer les éléments d'intérêt patrimonial du bâtiment, mais d'en assurer le maintien en bon état;*

CONSIDÉRANT QUE *ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement numéro 149-09 visant à citer à titre de monument historique de l'Hôtel Petite-Nation;*

CONSIDÉRANT *la recommandation du Conseil local du patrimoine;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve cette demande (PIIA 2015-2022), tel que présenté, soit les enseignes suivantes :

- *L'installation de trois (3) enseignes, sur une structure en saillie sur le mur de la façade du bâtiment et suggère un encadrement de couleur or;*
- *L'installation d'une enseigne en saillie sur le mur latéral du bâtiment sous la forme d'une marquise, supportée par des poteaux, et pourvue d'un encadrement de couleur turquoise;*
- *L'installation de quatre (4) oriflammes projetante et suggère un encadrement vertical de couleur or;*
- *L'installation d'une enseigne sur poteau dans la cour avant du côté gauche (auberge);*
- *Pose de d'un recouvrement en aluminium de couleur blanc, sur les corniches du bâtiment (facia et soffite).*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.4 DOSSIER – 227 RANG ST-LOUIS

1511-450

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire au 227, rang St-Louis a déposé une demande de dédommagement auprès de la cour du Québec à la division des petites créances envers la municipalité de Saint-André-Avellin le 19 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire offre de soumettre le litige au service de médiation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal mandate Madame la maire, Thérèse Whissell, à présenter une contestation de cette requête et d'accepter l'offre de médiation aux petites créances;

QUE les employés concernés soient autorisés à représenter la municipalité dans ce dossier;

QUE la maire, Mme Thérèse WHISSELL, ou son représentant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Éliane C. LAROCQUE, à effectuer le paiement des frais au montant de **177,00\$** à l'ordre du Ministre des finances du Québec relatif à la contestation;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 412

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane C. Larocque
Secrétaire-trésorière adjointe

3.5 DEMANDE DU CORPS DE CADETS 1786 LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE WHISSELL

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

3.6 DOSSIER – VOIX DES PARENTS, PETITE-NATION

1511-451

ATTENDU QUE le projet « Voix des parents » a été conçu en 2008 et qui est actuellement porté par « Avenir d'enfants », dont l'objectif est d'explorer la situation actuelle des communautés en relation avec les souhaits et les préoccupations des familles ayant de jeunes enfants;

ATTENDU QUE le projet « Voix des parents » vise trois objectifs :

- Permettre aux parents de découvrir et de bâtir une vision d'une communauté qui favorise le développement et le bien-être des jeunes enfants et des familles;
- Faciliter, dans une communauté, la communication et la compréhension mutuelle entre les parents et les organismes partenaires travaillant dans le domaine de la petite enfance,
- Faire participer des parents à titre d'acteurs dans la mobilisation et leur permettre de contribuer aux décisions qui les concernent, eux et leurs enfants;

Municipalité de Saint-André-Avellin

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin appuie l'implantation du projet dans notre communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.7 DOSSIER – CONSTRUCTION DANIEL CÔTÉ

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

3.8 DOSSIER – DIRECTRICE-GÉNÉRALE

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

3.9 RAPPORT DE LA MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Madame la Maire, Thérèse Whissell, fait lecture de son discours du Maire conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec et procède au dépôt de la liste des contrats octroyés de 25 000 \$ et plus, de même que la liste des dépenses de plus de 2 000 \$.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il y a eu intervention parmi les gens du public.

5. VARIA

5.1 ACHAT D'UNE CHAISE ROULANTE POUR LE COMPLEXE

1511-452

ATTENDU l'achalandage au Complexe Whissell et à l'Aréna Stéphane-Richer ce qui peut occasionner des accidents;

ATTENDU QU' il serait préventif de faire l'acquisition d'une chaise roulante pour le Complexe Whissell et l'Aréna Stéphane-Richer;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Éric Desjardins, Coordonnateur des loisirs, à procéder à l'acquisition d'une chaise roulante au montant approximatif de **300 \$ incluant les taxes;**

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget, sous les items numéros 02 70130 691 et 02 70120 691.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Éliane C. Larocque
Secrétaire-trésorière adjointe

_____ Maire
_____ Sec. Très.

5.2 AVIS - PROCÉDURE POUR LOCATION DE SALLES

1511-453

ATTENDU QU' une entreprise a obtenu une réservation de salle du Complexe Whissell par le biais d'un autre organisme;

ATTENDU QUE ledit organisme a contourné les procédures de réservations habituelles des locaux de la municipalité de Saint-André-Avellin, provoquant ainsi de la confusion au niveau des réservations des locaux du Complexe Whissell dans une période achalandée, telle que la période des Fêtes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal demandent de préparer un document informatif relativement à la location des salles;

ET QUE l'organisme concerné soit informé sur les procédures à suivre à l'avenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. CALENDRIER MENSUEL

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Rencontre</i>
<i>17 novembre 2015</i>	<i>16h00</i>	<i>Rencontre avec le comité de Voirie</i>
<i>23 novembre 2015</i>	<i>16h30</i>	<i>Rencontre pour le budget</i>
<i>23 novembre 2015</i>	<i>18h30</i>	<i>Comité de Sécurité publique</i>
<i>23 novembre 2015</i>	<i>19h30</i>	<i>Comité Urbanisme</i>
<i>7 décembre 2015</i>	<i>18h30</i>	<i>Recueil des employés</i>
<i>14 décembre 2015</i>	<i>9h00</i>	<i>Rencontre pour le budget (Complexe Whissell)</i>
<i>21 décembre 2015</i>	<i>9h00</i>	<i>Adoption du budget</i>

7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

1511-454

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 22h45 la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

ÉLIANE C. LAROCQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

_____ Maire
_____ Sec. Très.